L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 9 AOUT 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit en journal quotidien, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'éditeur, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Il est passé pour chaque ligne insérée, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement quotidien d'annonce dans l'annonce original, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré contient DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux journaux suivants, et personnes faisant magasine du détail, tels les Boutiques, Compagnies d'assurances et autres entreprises publiques, $50, ce qui en fait revenir à bord ou à passage à bord ou à passage à bord, $40. Les abonnements se paient à l'avance.

Le prix de ces abonnements aux annonces ne sera en aucun cas changé sans extrême nécessité.

LES ANNONCES les plus larges et de décès, les articles peut spécier attention du public à des voices d'immeubles, Biens-meubles, les articles signés par des personnes de la ville, etc. etc. se développent en sus des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, seront payées à raison de $1 par ligne pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui seront de la ligne ordinaire des affaires d'un quotidien, à l'exception de celles qui seront payées à raison de $1 par ligne pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne dépassent pas la durée d'une insertion ne sont pas payées d'avance, lui seront vendues comme quotidiennes et ont prix ordinaire d'annonce.

LES ANNONCES qui ne portent pas la durée d'une insertion ne sont pas payées d'avance, lui seront vendues comme quotidiennes et ont prix ordinaire d'annonce.

Payées au comptant, prix de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il en ait répondant.

LES THEATRES et autres entreprises ouverte pour l'amusement du public, ne sont insérées chaque soir de nouvelles annonces, pendant les jours de représentation.

LES ANNONCES de nature à blesser les sentiments du public et de la morale, ne sont pas insérées.

Les annonces d'une autre politique, paiement double du prix ordinaire.

POUR LIVERPOOL, DE BOSTON.

Le courrier royal d'Angleterre et de l'Amérique du Nord, le steamship ACADIA, capitaine Hewitt, partira de Boston le 15 Août 1843, et est du ci-dessus. S'adresser à JARVIS & ANDREWS, 7, rue du Canal.

15 juil

BOUCANIER ENTRE NEW-YORK ET LIVERPOOL

LE STEAMSHIP GREAT-WESTERN, Commandant James Hoskins, Lieut. M. R. Partira en 1843, ponctuellement de New York pour Liverpool; de Liverpool pour New-York.

Jeudi, 13 juillet, Samedi, 17 juin
Jeudi, 3 août, Samedi, 5 août
Jeudi, 24 août, Samedi, 23 septembre

Passage de New York à Liverpool, cent pistres et 80 de frais pour le maître d'hôtel.

Passage de Liverpool à New-York, trente guinées et 80 pour le maître d'hôtel.

Les personnes désirant faire des distances, pourront en recevoir en Liverpool, en Angleterre, et en Amérique, et se diriger à leurs chaumières, non encore arrivées. Pour fret ou passage, s'adresser à RICHARD IRWIN, 98, Front street, New York.

CABOTAGE.

POUR ST. MARTINVILLE et tous les points intermédiaires. Le steamer, transit [illegible] M. Gardner, partira pour les points ci-dessus jeudi 10 août, à 8 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord du navire, ou à LALLAN & BELLOQUESTE, 84, rue Royale.

POUR ST. LOUIS—Le superbe bateau [illegible] capitaine Michael, partira pour le ci-dessus le 10 août. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN R. SHAW & co. agents, 24, rue Poydras.

POUR ST. LOUIS—Le bateau à vapeur [illegible] capitaine Morehouse, est prêt à recevoir du fret et partira mardi 8 du courant, à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à C. DOANE & Co.

POUR BELOXI et tous les endroits de [illegible] le schooner BRISTOL, capitaine Les Sauvage, [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible]

POUR BATON ROUGE, Plaquemine, Iberville et Bayou Sarah. Le steamer BRILLIANT, capitaine [illegible] partira pour le ci-dessus